

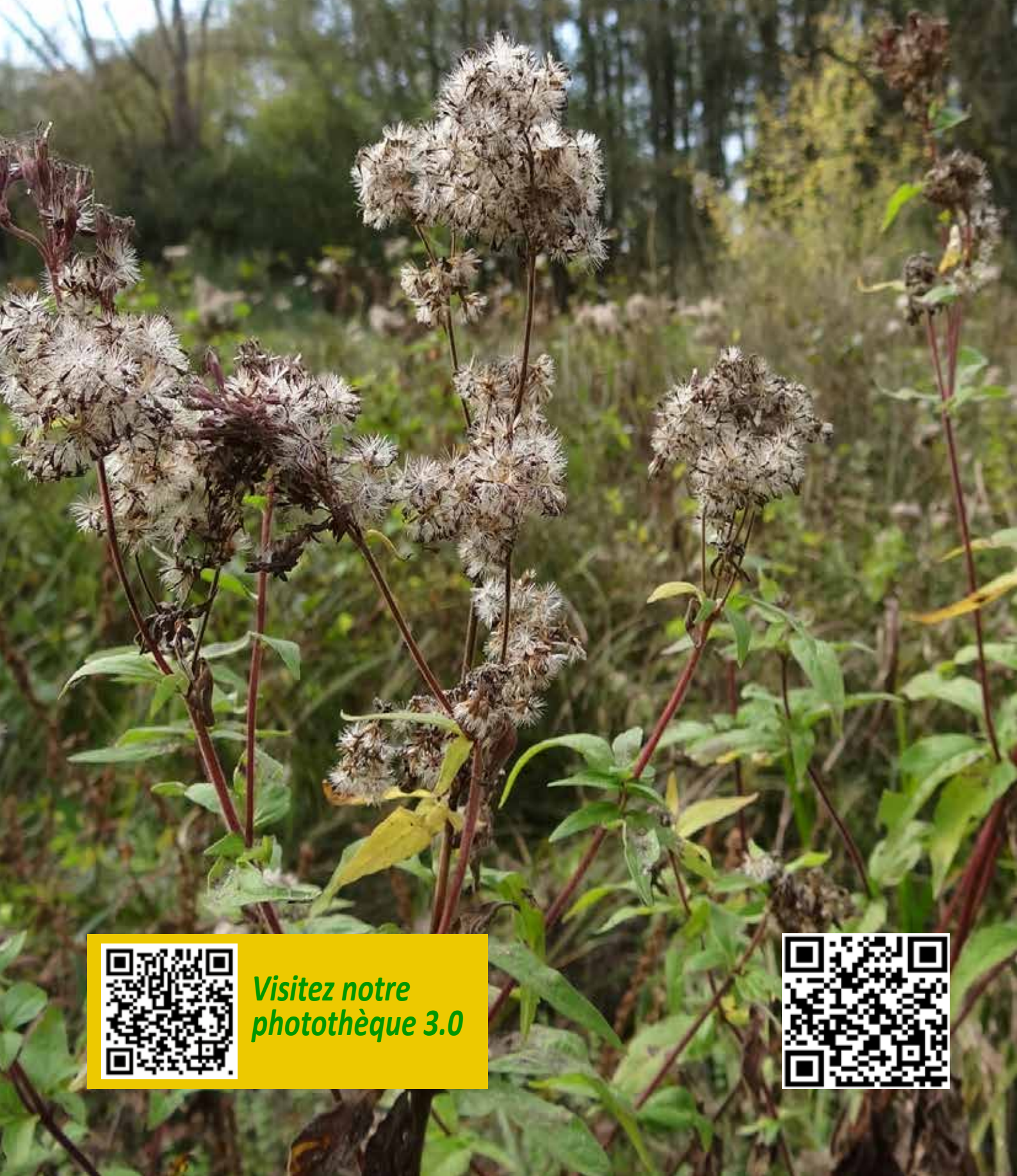


Agrément P901112 - 37^{ème} année

N° 147

Lasne nature

Automne 2026



Visitez notre
photothèque 3.0





Président : Willy CALLEEuw :
02 633 24 66

Secrétariat : 02 633 27 64 ou
secretariat@lasne-nature.be

Trésorier : Stéphane GALLOIS :
02 633 38 22

Urbanisme et Aménagement du territoire : Stéphane GALLOIS :
02 633 38 22 ou
urbanisme@lasne-nature.be

Réserves naturelles (Ru Milhous et Bois de l'Épine)
Gestion : Jean-Louis PARMENTIER :
0475/490965 ou
JLPARMENTIER@lasne-nature.be
Conservateur : Thierry ROLIN :
02 633 28 78

Mobilité : Philippe BOUCHE :
0494 33 62 88 ou
mobilité@lasne-nature.be

Sentiers : Philippe DEWAELE :
02 633 37 76 ou
sentiers@lasne-nature.be

Eau, pollutions :
eauetpollutions@lasne-nature.be

Batraciens : Micheline NYSTEN :
batraciens@lasne-nature.be

Écoles-Nature : Monique LOZET :
0477 635 713 ou
lozetmonique@gmail.com

Plantes et Semences: Valérie
REGNIER : 02 633 24 66 ou
semences@lasne-nature.be

Rédaction : Willy CALLEEuw :
02 633 24 66

Siège social:
12, rue du Mouton 1380 Lasne
Téléphone de l'asbl : 02 633 27 64
Mail : secretariat@lasne-nature.be

Site internet : www.lasne-nature.be



Lasne Nature

Compte en banque unique pour
les cotisations, notre boutique et la
facturation :

BE31 0012 3262 3355 de
Lasne Nature asbl à 1380 LASNE

Sommaire

- 3 Editorial
- 4 Qui veut la peau de l'écologie ?
- 5 La canicule de 2026 : quelles leçons pour nos jardins ?
- 6 Un hérisson dans votre jardin
- 6-7 Miel ou vinaigre
- 7 Promenade Découverte Nature, un petit bijou
- 8 Peut-on boire l'eau du robinet sans crainte en Belgique ?
- 9 Nouveau rapport de Greenpeace
- 9 Inauguration de l'observatoire à la réserve du ru Milhous
- 10-11 Habiter nos territoires autrement pour les garder vivants
- 12 Une nouvelle collaboration de Lasne Nature avec l'association Pêcheur de Lune
- 12 Le chemin des chapelles
- 13 Petite Chouette
- 14 La boutique de Lasne Nature
- 15 Agenda
- 16 La nature de septembre à novembre



Editorial

Une bonne nouvelle : tout se passe exactement comme prévu

Canicules plus fréquentes, plus longues et plus intenses :

Pluies plus concentrées et inondations :

Augmentation de la T° des océans :

Dégradation irréversible de la biodiversité :

Pertes agricoles :

...

Tout se déroule exactement selon le plan. On a même quelques années d'avance sur le planning, puisque des épisodes comme les inondations de 2021 ou les deux canicules de mai et juin 2026 n'étaient pas attendus avant environ 10 ans.

Et aucun nuage à l'horizon pour venir gâcher ces belles prédictions : le discours sur la compétitivité a repris le dessus sur celui de la sobriété. Les militants qui s'inquiètent de la dégradation de nos conditions de vies sur Terre sont criminalisés. Les derniers remparts démocratiques sont en train de sauter. Vraiment, aucun risque qu'on reprenne un jour notre humanité en main et que les réalités climatiques s'écartent des prévisions des scientifiques. PO-SI-TI-VI-TÉ

Extrait de L'Épine outrée, mais courtoise, une chronique de Canopea qui vous informe sur tout ce qui se trame alors que ça ne devrait pas, et tout ce qui ne se trame pas alors que ça devrait.

Clause exonératoire de responsabilité :
Lasne nature asbl s'exonère de toute responsabilité quelconque en ce qui concerne la publication d'articles dans son bulletin trimestriel. L'acceptation par l'asbl de la publication d'articles dans le bulletin en question ne peut être considérée comme une reconnaissance implicite de responsabilité dans son chef. Seul(s) l'auteur ou les auteurs des articles est/sont responsables du contenu de leur(s) article(s) et des points de vue défendus dans ces articles».



Qui veut la peau de l'écologie ?¹

« Assez parlé du climat ! »

Certains ont ainsi exprimé leur fatigue d'entendre les nombreuses mises en garde concernant le changement climatique. Depuis le premier rapport du GIEC en 1989, le sommet de la Terre à Rio en 1992, le prix Nobel de la Paix décerné à Al Gore² et au GIEC en 2007, la science du climat est cependant devenue incontournable. L'accord de Paris en 2015 (COP 21) avait suscité de grands espoirs et la mobilisation semblait alors générale.

Mais depuis lors, la désinformation sur les questions d'environnement n'a cessé de ralentir l'action. Dix ans plus tard, la Conférence de Belem (COP 30) reconnaît l'échec de l'accord de Paris et admet l'évolution catastrophique du climat global de la terre !

Plutôt que de ralentir le processus, on préfère maintenant parler d'adaptation.

En effet, le fonctionnement de la société commence à être déstabilisé par des phénomènes violents (canicules, sécheresses, incendies, tempêtes, inondations...)

Les mesures qui auraient pu enrayer le processus ont cependant été jugées trop contraignantes, les intérêts industriels freinant la transition écologique.

Quels sont les différents acteurs de cette démobilitation ?

Nous avons lu à ce sujet l'excellent ouvrage « *Green-backlash, qui veut la peau de l'écologie ?* » Les auteurs analysent les causes et les conséquences du rejet des politiques environnementales, conduisant à un affaiblissement général des efforts pour limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Les causes peuvent être résumées ainsi : les attaques contre la science (obscurantisme) surtout aux Etats-Unis, l'exploitation des peuples et des terres en Amérique Latine et en Afrique, la difficulté de sortir des énergies fossiles, le blocage du développement des énergies renouvelables qui rencontre souvent des oppositions locales (éoliennes par exemple) et au niveau européen la destruction du Pacte Vert sous l'influence des lobbies.

La lutte contre la déforestation est au cœur de l'urgence

climatique. Cependant, lors de la conférence de Belem qui se tenait aux portes de l'Amazonie, la plus grande forêt tropicale du monde, aucune avancée en cette matière n'a pu être enregistrée !

Nous attendons maintenant la COP 31 qui se tiendra à Antalya en novembre 2026 ...

Denise Morissens

¹ « Green-backlash » Laure Teulière, Steve Hagimont, Jean Michel Hupé, Editions du Seuil, octobre 2025

² « Une vérité qui dérange »



LE SAVIEZ-VOUS ?

Préserver les arbres, c'est préserver la pluie

En comprenant le lien entre arbres et pluie, on réalise à quel point chaque arbre est un acteur climatique.

L'arbre en plus d'absorber du CO₂ ou de purifier l'air participe activement à la fabrication des nuages et à la régulation du climat régional.

Protéger les forêts, c'est donc aussi protéger le cycle de l'eau, la fraîcheur des étés, la fertilité des sols, et la vie des rivières. Ce rôle est d'autant plus crucial à l'heure du changement climatique, où chaque goutte de pluie compte.

Source : <https://sylvotherapie.eu/arbres-et-pluie/>



La canicule de 2026 : quelles leçons pour nos jardins ?



L'été 2026 restera comme l'un des plus chauds jamais connus. Pendant plusieurs semaines, la pluie s'est faite rare et les températures ont mis nos jardins à rude épreuve. À Lasne, les pelouses ont jauni dès le début de l'été, de jeunes arbres ont souffert malgré les arrosages, de nombreuses feuilles d'arbres ont séché littéralement et couvert le sol déjà début juillet, et certaines mares se sont presque asséchées, privant la petite faune d'un refuge indispensable.



Pourtant, cette canicule a aussi montré que certains jardins résistent mieux que d'autres. Là où les sols étaient couverts de paillage, où les arbres apportaient de l'ombre et où la végétation était diversifiée, les effets de la chaleur ont souvent été moins marqués. Un sol vivant, jamais laissé nu, conserve mieux l'humidité et protège les racines des températures extrêmes.

Certaines plantes se sont révélées particulièrement résilientes : lavandes, sauges, achillées, orpins ou graminées ont traversé l'été sans difficulté majeure. À l'inverse, les espèces très gourmandes en eau et les jeunes plantations ont nécessité des soins constants.

Face à des étés qui s'annoncent de plus en plus chauds, il devient essentiel d'adapter nos jardins. L'objectif n'est plus de compenser la sécheresse par toujours plus d'arrosage, mais de concevoir des espaces capables de retenir

l'eau, de créer de la fraîcheur et de favoriser la biodiversité. Chaque arbre planté, chaque haie diversifiée et chaque mètre carré de sol protégé contribuent à rendre nos jardins mieux préparés aux canicules.

5 gestes à adopter dès cet automne

- **Paillez généreusement** les massifs, au pied des haies et des arbres avec des feuilles mortes ou du broyat : le sol restera plus frais et plus fertile.
- **Plantez un arbre** ou une haie diversifiée : ils créeront progressivement un véritable îlot de fraîcheur.
- **Installez une citerne ou des récupérateurs d'eau de pluie** pour disposer d'une réserve d'eau lors des prochaines sécheresses.
- **Privilégiez des essences locales et résistantes**, mieux adaptées aux épisodes de chaleur et bénéfiques pour la faune.
- **Laissez davantage de place au vivant** : tondez moins souvent, acceptez une pelouse plus naturelle et conservez les feuilles mortes comme ressource plutôt que comme déchet.

La canicule de 2026 nous rappelle une évidence : les jardins de demain devront travailler avec la nature plutôt que contre elle. En préservant des sols vivants, en favorisant l'ombre et en retenant l'eau là où elle tombe, chacun peut contribuer à faire de son jardin un refuge pour la biodiversité... et un véritable îlot de fraîcheur au cœur de notre belle région.

Tatiana Lequime





Un hérisson dans votre jardin

La présence d'un hérisson signale un jardin sain, dépourvu de pesticides et riche en biodiversité !



Alors que le hérisson est un animal semi-nocturne, il n'est pas rare en début d'automne de le croiser en journée dans un jardin alors qu'il profite des rayons de soleil pour emmagasiner de l'énergie. En octobre, les journées plus courtes et les nuits plus fraîches annoncent déjà l'hiver, période durant laquelle le hérisson va entrer en hibernation.

Arrivé à la période automnale, les hérissons et notamment les plus jeunes doivent manger suffisamment pour survivre à l'hiver ! **L'hibernation commence début novembre**, et pour passer un hiver sans difficulté, ils doivent avoir assez de réserves pour puiser dans leur stock de graisse.

Ce prédateur insatiable est un omnivore dont l'alimentation est composée de nuisibles tels que limaces, escargots en plus de tous les insectes qui lui tombent sous la dent mais que l'on ne trouve pratiquement plus en hiver. C'est pour cette raison que le hérisson se plonge dans un long sommeil interrompu de temps en temps pour se nourrir, se dégourdir un peu ou quand sa température interne devient trop basse.

Pour la construction de son nid, il cherche un abri sous un tas de bois, de feuilles, ou sous un arbuste abrité du froid et du vent. Ensuite, il rassemble de la mousse, des branchages et du foin, qu'il assemble au fur et à mesure en couches successives afin de former un toit bien épais pour s'isoler du froid.

Comment nourrir les jeunes hérissons avant l'hiver ?

Si en automne vous trouvez un hérisson de très petite taille, pesant moins de 600 grammes, **il est impératif de l'aider en lui apportant la nourriture qui lui manque** pour affronter cette période d'hibernation ! Il perdra en effet 30% de son poids durant l'hiver. Sans votre aide, il risque de ne pas voir le prochain printemps ! Vous pouvez lui donner des croquettes pour chat ou des insectes séchés, de préférence, biologiques ou même un œuf brouillé nature (sans sel et sans matière grasse). Le pain et le lait sont à bannir. Pensez également à lui mettre à disposition un petit bol d'eau.

Conseils :

En automne si vous trouvez un hérisson qui semble faible, enfillez des gants épais avant de le saisir et

mettez-le délicatement dans une boîte en carton percée de quelques trous d'aération. S'il fait froid, ajoutez-y une bouillotte enveloppée dans une serviette afin de le réchauffer, puis **apportez-le rapidement dans un centre de revalidation**¹ proche de chez vous. Les bénévoles s'occuperont de le remettre en forme !

Pensez aussi à laisser quelques petites ouvertures dans votre clôture (15cm x 15cm à ras du sol), pour faciliter son passage sinon il ne pourra pas circuler, ni même entrer dans votre jardin ! Assurez-vous que ces passages soient sécurisés pour éviter qu'il se blesse ou qu'il reste bloqué.

Si lors du nettoyage de votre jardin en automne ou en hiver vous trouvez un hérisson en pleine hibernation **il est déconseillé de le réveiller** ! Il pourrait faire une crise cardiaque. Laissez-le tranquillement dormir.

Les robots tondeuses sont considérés depuis quelques années comme une nouvelle menace pour le hérisson et d'autres animaux nocturnes. Depuis avril 2026, le hérisson bénéficie d'un **arrêté interdisant l'utilisation de robots tondeuses entre 18h et 9h**.

Valérie Régnier

¹ **Birds Bay** en Wallonie : Allée du Bois des Rêves, 1 – 1340 Ottignies/Louvain-La-Neuve – Tel 0495 31 14 21 – info.birdsbay@gmail.com



Promenade Découverte Nature, un petit bijou

Ce jeudi 2 juillet, Marie et moi, avons emmené une vingtaine de membres du Rotary découvrir un écrin de verdure.

Réserve naturelle de Natagora, la réserve du Carpu est un lieu protégé par un arrêté royal. Elle est située au pied de la Grande Bruyère, dans un vallon d'un affluent de la Lasne.



Dactylorhiza maculata subsp. ...
W Wikipédia

La réserve abrite une faune diversifiée, une faune exceptionnelle, de même qu'une prairie marécageuse, qui compte plus de 200 espèces dont *Dactylorhiza maculata* (Orchis tacheté), *Betonica officinalis* (Bétoine officinale).

La prairie du Carpu a été acquise, en 1987, avec l'aide du Fonds Mondial pour la nature-WWF, de la Région Wallonne et d'un mécène privé.

C'est la première réalisation d'un projet de conservation de sites du Brabant sablo-limoneux entamé depuis 1986 par les RNOB.

Aujourd'hui Natagora essaie de réinstaurer le milieu d'origine de Bruyères ainsi qu'une parcelle qui sera destinée à de l'écopâturage.

Envie de connaître ce merveilleux coin de nature ? Rejoignez-nous lors d'une prochaine guidance nature.

Joëlle Delattre



Betonica officinalis subsp. officinalis ...
Tela Botanica

Lasne Nature vous propose des Promenades Découverte Nature «à la demande» pour des groupes (Famille, Amis, Collègues...) et encadrées par des Guides Nature. Il suffit de demander et nous nous efforcerons de répondre au mieux à votre souhait. Maximum 20 personnes, forfait de 50€ pour le groupe.

M I E L O U

De nouveaux parcours aménagés à Plancenoit



Les cyclistes peuvent apprécier la création d'une piste cyclable à double sens au chemin de la Belle Alliance, rendant ce passage plus sécurisant.

Le chemin de Braine l'Alleud et le chemin des Pèlerins ont été consolidés par un revêtement en dur sur 3 m de largeur, rendant la circulation de piétons et des cyclistes agréables par tous les temps.



La piste cyclable de la N5, une catastrophe

Lasne Nature avait déjà interpellé le SPW Direction des routes du Brabant Wallon en 2018, dénonçant l'état déplorable de la piste cyclable longeant la N5 entre La Belle Alliance et Waterloo. Le 30 septembre 2019 le SPW nous informait par courrier que la réfection complète avec élargissement était bien prévue au Plan Mobilité et Infrastructure 2019-2024. Depuis 2019,

V I N A I G R E

nous avons relancé le SPW à plusieurs reprises pour constater qu'aujourd'hui, en 2026, rien n'a été fait.



Non seulement le SPW ne réalise pas les investissements programmés, mais pendant ces 8 ans, il n'a entrepris aucun travail de réparation de cette piste cyclable en très mauvais état et dangereuse.

Nos autorités communales en font-elles assez ?

Plusieurs voiries lasnoises sont, ou ont été, totalement interdites à la circulation pendant plusieurs mois. Il s'agit de la rue de l'Abbaye et du chemin du Bois Impérial.

Il s'agit donc d'interdire totalement le passage de tous les usagers, y compris les piétons et les cyclistes.

Le détour obligatoire des automobilistes est bien sur pénalisant mais que dire du détour des piétons à ces endroits ? On compte ici en kilomètres de détour.

La cause invoquée par nos autorités pour justifier de telles interdictions de passage est la sécurité des usagers. C'est compréhensible. Mais alors pourquoi aucune mesure transitoire n'est-elle prise pour soulager les usagers actifs (piétons et cyclistes) en attendant l'avis des experts qui semblent être « aux abonnés absents » ? Une arche pourrait tomber après réparation, plaçons une protection en hauteur, un pont pourrait s'écrouler, plaçons une passerelle provisoire pour les piétons et les cyclistes.



Nous pensons que ce genre de situations devrait trouver des solutions temporaires acceptables beaucoup plus rapidement afin de minimiser les impacts négatifs pour les riverains concernés et les usagers « dits faibles ».





Peut-on boire l’eau du robinet sans crainte en Belgique ?

L’eau du robinet est de qualité en Belgique. Mais les PFAS, pesticides et autres polluants inquiètent : peut-on la boire sans danger ? Voici comment vérifier.

Oui, l’eau du robinet est très bonne à boire. Elle doit répondre à pas moins de 62 paramètres de potabilité, ce qui fait dire à certains que c’est l’aliment le plus surveillé de Belgique.

Pourtant, c’est vrai que tout n’est pas parfait. On parle régulièrement de certains polluants, ce qui suscite des craintes. La qualité et le goût varient aussi selon le lieu.

L’eau du robinet est-elle vraiment potable en Belgique ?

Est-ce que l’on peut boire de l’eau du robinet sans danger ? En résumé, oui.

Le taux de conformité est de 99% en Wallonie, ce qui veut dire que la quasi-totalité de l’eau distribuée respecte les normes en vigueur[1]. De notre côté, nous avons compilé et comparé les résultats des analyses d’eau de 226 zones de distribution[2]. Nous avons ainsi constaté que la plupart des substances que l’on cherche dans l’eau sont souvent présentes à des valeurs bien en-dessous de la norme admise[3].

La situation est donc globalement très bonne, même si on peut parfois questionner la norme choisie et que la qualité de l’eau du robinet chez soi dépend de la zone où l’eau est prélevée (on parle de captage). Or, certains captages contiennent certains types de polluants en plus grand nombre.

Comment vérifier la qualité de son eau ?

La qualité de l’eau est étroitement surveillée et fait l’objet de rapports publics. Ils sont en général disponibles sur le site du distributeur d’eau (SWDE, CILE, InBW, VIVAQUA... selon la zone où l’on habite).

Depuis peu la Wallonie a centralisé les différents rapports, qui sont désormais accessibles sur le site du SPW Environnement (<https://environnement.wallonie.be/home/milieux/eau/etat-des-eaux/eau-de-distribution/qualite-de-l-eau-de-distribution.html?sort=-objectid>), ce qui facilite l’accès à l’information.

Pour Bruxelles, les résultats sont disponibles sur www.vivaqua.be/fr/qualite-de-leau. (<https://www.vivaqua.be/fr/qualite-de-leau/>).

Encore faut-il comprendre le résultat des analyses et savoir quoi regarder !

Quels sont les paramètres et polluants à surveiller ?

La législation sur l’eau reprend 62 paramètres de potabilité à respecter.

La majorité (38 des 62) sont des paramètres « chimiques », qui permettent de vérifier que certains polluants sont absents ou que leur quantité

respecte une limite considérée comme sûre pour la santé (avec parfois plusieurs substances analysées pour un seul paramètre[4]).

Faut-il s’inquiéter ?

Oui et non.

Bien sûr, on souhaite que son eau du robinet soit la meilleure possible. Et on a raison de s’en préoccuper. On ne peut pas vivre très longtemps sans eau.

Or, si l’eau du robinet respecte les normes, il y a cependant quelques bémols :

- Les normes devraient tenir compte de l’effet cocktail, c’est-à-dire le fait que lorsque certaines substances sont ensemble[45], leurs effets peuvent se renforcer. Actuellement, la législation s’intéresse aux résidus molécule par molécule. Les recherches sur ce sujet sont toujours en cours[46] et l’EFSA (l’autorité européenne de sécurité des aliments) a commencé à distinguer certains groupes de molécules à étudier ensemble plutôt que séparément[47].

- Les normes sont parfois plus strictes dans d’autres pays, ce qui est difficile à comprendre du point de vue du consommateur.

- On pourrait chercher plus de substances dans l’eau. La législation wallonne prévoit de chercher 25 molécules de pesticides, là où c’est 30 à Bruxelles[48] et plus de 50 au Danemark. Certains distributeurs en cherchent plus[49] mais c’est de leur initiative et non pas lié à une obligation légale. Or, moins on cherche, plus on risque de passer à côté de quelque chose. D’ailleurs, certaines molécules ne sont encore cherchées dans aucun pays. Alors que plusieurs études montrent que l’on trouve dans l’eau des centaines de substances, qui ne sont pas toutes identifiées[50]. C’est le résultat de l’utilisation depuis des dizaines d’années de milliers de molécules « chimiques »[51].

Ceci dit, de façon surprenante, on semble bien plus inquiets de la qualité de l’eau du robinet que de la qualité d’un soda, d’une bière ou d’un jus de fruits à base de concentré[52]. Pourtant, il est peu probable que notre soda favori soit fait avec de la Vittel[53]. Ces boissons (ainsi que divers aliments) sont préparées à partir d’eau du robinet[54] ou de sources d’eaux à disposition des fabricants (source propre).

Par ailleurs, l’eau est loin d’être notre seule voie d’exposition à certains contaminants. Par exemple, pour les pesticides et les PFAS, c’est l’alimentation, de façon générale, qui est notre principale source – ou l’une des principales sources – d’exposition. On devrait donc se préoccuper autant de manger bio (pour éviter les pesticides[55]) que de boire une eau de qualité. Les poussières, les cosmétiques, les emballages des aliments... sont aussi d’autres sources courantes de contaminants.

Extrait de <https://www.ecoconso.be/fr/content/peut-boire-leau-du-robinet-sans-crainte-en-belgique>



Nouveau rapport de Greenpeace

La Belgique a consacré ces dernières années entre 5,7 et 7,4 milliards d’euros annuels à des mécanismes de soutien destinés aux secteurs industriels les plus émetteurs de gaz à effet de serre. Alors que les autorités invoquent régulièrement les contraintes budgétaires pour réduire les investissements dans des domaines essentiels comme la santé, l’éducation ou la transition énergétique, ces aides publiques continuent de bénéficier en priorité aux plus grands pollueurs.

Dans son rapport intitulé ‘Pollueurs sous perfusion’, Greenpeace Belgique a analysé les principaux mécanismes de soutien liés à l’énergie et au climat dont bénéficie l’industrie belge. L’étude examine notamment les quotas d’émission gratuits du système européen d’échange de quotas d’émission (EU ETS), les compensations du coût carbone dans le prix de l’électricité et les réductions fiscales sur le gaz fossile. Au total, ces dispositifs représentent entre 5,7 et 7,4 milliards d’euros par an sur la période 2022-2024. Pendant ce temps, les ménages supportent une part croissante des coûts de la transition énergétique.

L’augmentation des accises sur le gaz et l’arrivée d’un nouveau prix du carbone pour le chauffage et le transport pèseront directement sur les citoyen·nes, alors que les aides pour les accompa-

gner dans la transition énergétique (le changement de leur mode de transport ou de leur chaudière par exemple) restent limitées. Cette situation crée une forte inégalité entre les ménages et les grands consommateurs industriels.

Pour Greenpeace, ces ressources publiques doivent être utilisées autrement. Plutôt que de prolonger la

dépendance aux énergies fossiles, elles devraient financer des investissements qui renforcent la résilience de l’économie, accélèrent la transition énergétique et soutiennent une industrie réellement tournée vers l’avenir.

Ce rapport montre qu’il est possible de faire d’autres choix. Réorienter les milliards aujourd’hui consacrés aux industries les plus polluantes permettrait de financer des mesures concrètes comme la rénovation des bâtiments,

des transports plus durables, des infrastructures énergétiques modernes ou encore une électricité plus abordable.

Le rapport complet est disponible en anglais sur le site de Greenpeace Belgium : <https://www.greenpeace.org/belgium/fr/?gclid=CITbxL7ak7sCFQ-gOwwodzF4A7g>



Inauguration de l’observatoire à la réserve du ru Milhoux

Lasne Nature a réalisé la construction d’un poste d’observation à la réserve du ru Milhoux.

Comme expliqué dans notre bulletin n°146, ce projet est le résultat d’un partenariat avec la commune de Lasne.

C’est ainsi que ce poste d’observation de 2 x 3 m est accessible à partir de la rue à la Croix, sans devoir pénétrer dans la réserve naturelle.

Lasne Nature et les représentants de la commune de Lasne procéderont à l’inauguration officielle de cet observatoire le dimanche 20 septembre 2026 à 10 h sur place.

Willy Calleeuw





Habiter nos territoires autrement pour les garder vivants

En dépit de l'état préoccupant de la biodiversité en Wallonie, la destruction des habitats naturels se poursuit, en raison notamment de la forte pression immobilière. Cette artificialisation galopante met également en péril la sécurité de la population, comme nous l'ont encore une fois rappelé les inondations survenues lors des orages du 30 mai...

La biodiversité wallonne se porte mal : 43 % des reptiles, 40 % des papillons et 40 % des chauves-souris figurent sur la Liste Rouge des espèces menacées. La destruction et la fragmentation des habitats naturels sont les premières causes de cet effondrement, tant au niveau mondial que régional. 95 % de nos habitats naturels sont en mauvais état de conservation, et leur fragmentation est particulièrement problématique en Wallonie, avec un réseau routier d'une densité quatre fois supérieure à la moyenne européenne. L'artificialisation des sols a augmenté de 46,7 % entre 1985 et 2023. Cette artificialisation détruit une grande diversité de milieux naturels et semi-naturels, des plus communs aux plus sensibles, et réduit les capacités d'adaptation de la faune et de la flore face aux autres perturbations, telles que le dérèglement climatique.

La préservation des espaces naturels, un enjeu de sécurité publique

Au-delà des enjeux naturalistes, les impacts de la destruction des écosystèmes entraînent des conséquences dramatiques sur les populations humaines. Déjà en 2021, à la suite des inondations qui ont fait 39 morts en Wallonie, nous insistions sur la nécessité de revoir la stratégie globale de gestion du territoire, notamment en réduisant les surfaces constructibles et en interdisant les constructions en zone inondable. En effet, l'imperméabilisation des sols accélère le ruissellement des eaux, augmentant l'ampleur des inondations. De plus, elle se fait souvent au détriment d'écosystèmes jouant un rôle d'éponge naturelle : des zones humides, forêts et prairies.

Cinq ans plus tard, nos décideurs continuent d'ignorer ces avertissements. François Desquesnes, Ministre wallon du Territoire, a d'ailleurs déclaré récemment qu'il n'était ni réaliste ni souhaitable d'interdire les constructions en zone inondable, ... Les orages du 30 mai, avec les inondations qu'ils ont provoquées, nous ont encore rappelé la nécessité d'adapter nos territoires pour faire face au dérèglement climatique. À certains endroits, il est tombé l'équivalent d'un mois de précipitations en quelques heures seulement ! Cette fois, les intempéries ont causé un seul décès : un homme de 78 ans tombé de son toit à Sombreffe. S'ajoute à cela, pour l'ensemble des personnes touchées, l'impact psychologique et financier des dommages subis, avec la crainte de voir se multiplier les événements extrêmes. Mais le bilan aurait pu être bien pire... Qu'en sera-t-il la prochaine fois ?

Prévenir ou guérir ?

Il serait abusif de dire que nos décideurs ne font rien pour se préparer au dérèglement climatique. Un exercice de gestion de crise a notamment été organisé récemment à Bruxelles pour améliorer la coordination des services de secours en cas d'inondations... Ce type d'exercice est évidemment utile, mais il serait préférable d'agir en amont pour limiter les dégâts afin de ne

pas devoir se préparer au pire !

La priorité devrait être de stopper l'urbanisation galopante pour préserver nos territoires vivants, et leur résilience face aux aléas climatiques. Pourtant, les projets immobiliers continuent à fleurir un peu partout, en particulier en zone rurale, parfois au détriment de zones humides et de milieux naturels de grand intérêt biologique. Et ce, alors qu'il est tout à fait possible de répondre aux besoins en logement par la rénovation et la transformation du bâti existant, sans artificialiser de nouvelles surfaces. C'est d'ailleurs pour cela que Canopea a décidé d'octroyer son chardon à Embuild, la fédération des entreprises de construction, pour son obstination à favoriser la construction neuve alors que des alternatives existent et ne sont pas suffisamment valorisées.

Le cas d'Hamme-Mille, un exemple emblématique



Le cas d'Hamme-Mille est particulièrement représentatif de cette frénésie immobilière. Dans ce petit village de la commune de Beauvechain, pas moins de 15 projets immobiliers sont en cours de développement actuellement ! Les associations locales se sont donc rassemblées au sein du Collectif Citoyen des 6 Associations de Beauvechain, afin de faire front face à l'accaparement du territoire par les promoteurs immobiliers.

Parmi les sites menacés, le Marais de la Chaussée, reconnu comme Site de Grand Intérêt Biologique, est une zone humide de quatre hectares constitués de différents habitats (roselières, cariçaies, forêts alluviales, ...) qui joue un rôle essentiel dans le maillage écologique local. Il abrite plusieurs espèces protégées, telles que la grenouille rousse (*Rana temporaria*), la pipistrelle (*Pipistrellus pipistrellus*) et la rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*), un oiseau typique des milieux humides.

Or, ce site est menacé par un projet démesuré porté par la société Equilis : 130 logements (maisons et appartements), un parking souterrain de 134 places, des commerces, des bureaux, de l'Horeca, une voirie traversante, etc. La zone fait partie des centralités identifiées par le Schéma de Développement du Territoire (SDT) wallon, car il s'agit d'un cœur d'îlot, mais le SDT ne tient pas compte des risques d'inondations.

Comme son nom l'indique, le Marais de la Chaussée est une zone inondable, déconseillée à l'urbanisation

dans le Schéma de Développement Communal (SDC) qui date de 2006, mais la commune a décidé de faire fi de son propre SDC (qui est en cours de révision) et de remettre un avis favorable sans condition sur ce projet ! La Région Wallonne a suivi cet avis et décidé d'octroyer la dérogation à la Loi de la Conservation de la Nature et le permis d'urbanisme, faisant fi de la circulaire de 2022 encourageant les communes à conditionner, voire refuser les permis en zone inondable.

Action Environnement Beauvechain, Natagora et les Amis du Parc de la Dyle ont donc décidé d'introduire un recours au Conseil d'État contre ce projet. Il s'agit d'un combat juridique de longue haleine. Un premier permis avait déjà fait l'objet d'une annulation par le Conseil d'État ; un deuxième permis avait ensuite été octroyé pour un projet plus modeste, donc un peu moins destructeur, puisqu'une partie du site aurait été préservée, mais la société Equilis n'a pas voulu s'en contenter et a demandé un nouveau permis pour un projet revu à la hausse, qui vient donc d'être octroyé.

Les associations locales ont besoin de soutien pour poursuivre cette lutte et lancent un appel aux dons pour financer ce nouveau recours.

On continue à détruire ce qu'on devrait restaurer

Le projet d'Hamme-Mille n'est malheureusement pas un cas isolé. Un peu partout en Wallonie, des projets immobiliers menacent la biodiversité, qu'elle soit ordinaire ou extraordinaire. À Mons, Matexi a introduit une demande de permis pour construire 400 logements au pied du terril de l'Héribus, abritant de nombreuses espèces protégées, et par ailleurs sujet à divers problèmes d'instabilité (le cœur du terril étant toujours en combustion). À Braine-l'Alleud, une dérogation à la Loi de la Conservation de la Nature a été octroyée, autorisant la destruction de nombreuses espèces protégées pour un contournement routier. À Mariembourg, le BEP (Bureau Economique de la Province de Namur) s'obstine à vouloir étendre son zoning, au détriment de 37 hectares de prairies permanentes situées sur un axe de ruissellement. À Liège, le parc de la Chartreuse, véritable poumon vert urbain, ne cesse de faire l'objet de divers projets immobiliers, plus absurdes et pharaoniques les uns que les autres, heureusement empêchés grâce à la mobilisation d'infatigables riverain-es... Les exemples sont nombreux, et pourraient remplir des pages entières.

Nos pouvoirs publics continuent donc à autoriser, voire à encourager la destruction des milieux naturels, tout en traînant à transposer la Loi de Restauration de la Nature qui impose aux États européens de restaurer les habitats dégradés. La Coalition pour la Biodiversité a d'ailleurs lancé une pétition réclamant un plan d'action ambitieux pour le retour du vivant, mais nos gouvernements font la sourde oreille.

Continuer à détruire ce qu'on devrait restaurer, c'est comme s'amputer d'un bras lorsqu'on est déjà blessé à la jambe... En saccageant la nature qui nous entoure, c'est notre propre espèce que nous mettons en péril.

Un modèle agricole à réinventer

Comme l'explique très bien l'hydrologue Aurore Degré dans l'émission radio « Les Clés », les pratiques cultu-

rales sont également en cause. En effet, la capacité d'infiltration d'un sol dépend de son couvert végétal : une prairie permanente, par exemple, aura une capacité d'infiltration nettement supérieure à un sol nu fraîchement labouré. Or, notre modèle agricole fait la part belle aux cultures de printemps. Les cultures de pomme de terre, par exemple, sont encore à un stade végétatif précoce qui ne permet pas d'absorber de grandes quantités d'eau lors des orages de printemps. Bien sûr, nous avons besoin de ce type de culture pour nourrir la population, mais nous en produisons bien plus que nous en consommons, l'essentiel étant destiné à l'exportation, ce qui rend les agriculteurs et agricultrices vulnérables face aux fluctuations des marchés mondiaux. Préserver les prairies permanentes, diversifier les types de cultures et multiplier les aménagements, tels que haies, bandes enherbées, etc. permettrait à la fois la régulation du cycle de l'eau, le renforcement du réseau écologique pour de nombreuses espèces, et l'amélioration de la résilience des exploitations agricoles.

Habiter les territoires autrement

Face au dérèglement climatique et à l'effondrement de la biodiversité, il est donc plus que jamais crucial de revoir notre manière d'aménager et d'habiter nos territoires. Dans leur essai, Baptiste Morizot et Laurent Neyret proposent d'inscrire l'habitabilité dans notre socle de valeurs communes, aux côtés de la liberté, de l'égalité et de la dignité. « La dignité a nommé ce qu'on ne doit jamais faire à un humain, le principe d'habitabilité nomme ce qu'on ne doit jamais faire à un monde... » Une condition essentielle pour garantir une vie digne à toutes les générations présentes et futures.

Auteur/autrice de la publication : Jessica Delangre
publiée : 9 juillet 2026

Extrait de : <https://www.canopea.be/habiter-nos-territoires-autrement-pour-les-garder-vivants/>





Une nouvelle collaboration de Lasne Nature avec l'association Pêcheur de Lune

Quesako ? C'est une initiative caritative annuelle lancée en 2018 par le célèbre animateur belge David Antoine, avec le soutien de Radio Contact, qui vise à récolter des dons à travers la vente d'étoiles afin d'offrir un cadeau neuf pour Noël à plus de 6.000 jeunes et enfants.

Pourquoi ? Décrocher des sourires, accrocher des rires et repousser le temps d'un instant sans souci, pleurs et chagrins d'enfants malmenés par la vie, par leur vie, par celle que l'on leur a imposée. Voilà l'objectif des membres de l'association « Pêcheur de Lune » qui tels les philosophes du petit monde d'Olivier Rameau, vont le soir, armés d'une canne à pêche avec un hameçon en forme de cœur, « alpaguer » le reflet de la lune dans l'eau frémissante.

Aujourd'hui ? Pêcheur de Lune s'installe à la Ferme de la Papelotte sous le nom de Récréallune.

Ce projet est né d'un constat simple : certains enfants ont besoin d'un autre espace que l'école pour retrouver de la confiance, un lien social et une envie d'apprendre.

Que propose Lasne Nature ? Des activités récréatives les après-midi, centrées sur la Nature.

Quand ? L'inauguration est prévue au mois de septembre. On ne manquera pas de vous informer.

A suivre.

Joëlle Delattre



Le chemin des chapelles

Dans le cadre du budget participatif, un nouveau chemin sur le thème des chapelles de Maransart a été imaginé par deux amoureuses du petit patrimoine. I

Il s'agit d'une boucle de 4,4 km dont le départ se trouve au centre sportif de Maransart. A l'entrée du parking, à gauche, un grand panneau dévoile l'itinéraire de la balade et la position des 12 chapelles (dans le sens large du thème c'est à dire niches, bornes-potales, chapelles) sur lesquelles ont été apposés des petits panneaux explicatifs donnant un aperçu de leur histoire.

Chaque propriétaire connu de ces petits édifices a d'emblée marqué son accord au projet et l'un d'entre eux a même procédé à la restauration complète de « sa chapelle » assurant ainsi sa pérennité. Ces petits oratoires, dont le plus ancien remonte à 1754 et le plus récent aux années 1960, nous parlent de l'histoire du village, de ses malheurs, de ses convictions, de ses espoirs et de sa reconnaissance.

Et la balade offre aussi de très beaux moments de nature !

Françoise Bortels



Pourquoi les feuilles tombent

C'est le temps de l'année où les feuilles changent de couleur, passant du jaune, à l'orange et au rouge avant de tomber au sol. Ce spectacle automnal de nos forêts revient chaque année et jouit d'une renommée internationale. Explications de ce phénomène naturel.

1 Les jours raccourcissent

Ce n'est pas la baisse de température qui déclenche le processus de changement de couleur, mais la **baisse de luminosité**. Les arbres « déduisent » qu'il est temps de se préparer pour l'hiver. En se délaissant de leurs feuilles, ils conserveront davantage d'énergie pour la période de dormance.

2 La photosynthèse cesse

Avec une luminosité moindre, la photosynthèse (capture de la lumière par les feuilles) cesse. La **chlorophylle**, pigment responsable de la photosynthèse, disparaît des feuilles. Or, c'est elle qui leur donne la couleur verte printanière et estivale.

3 Les pigments naturels apparaissent

Puisque la chlorophylle s'estompe, les couleurs naturelles des feuilles sont graduellement révélées : **le jaune et l'orange**. La couleur rouge provient d'un pigment créé par le changement de métabolisme de l'arbre, causé par la dégradation des sucres.

4 Les feuilles tombent

Les nuits froides et les jours plus courts stimulent la production d'éthylène. Cette hormone signale aux arbres qu'il est temps de sécréter des **bouchons de liège** à la base des feuilles, afin que la sève n'y circule plus. Privées de nourriture, les feuilles se fragilisent et tombent au moindre coup de vent.



9 PLANTES À NE PAS COUPER EN AUTOMNE

Les oiseaux en ont besoin pour l'hiver



1. Échinacées (Coneflowers)



2. Rudbeckias (Œil-de-Susan)



3. Tournesols (Helianthus)



4. Eupatoires (Joe-Pye Weed)



5. Verge d'or (Solidago)



6. Graminées ornementales



7. Sedum



8. Asters



9. Arbustes indigènes



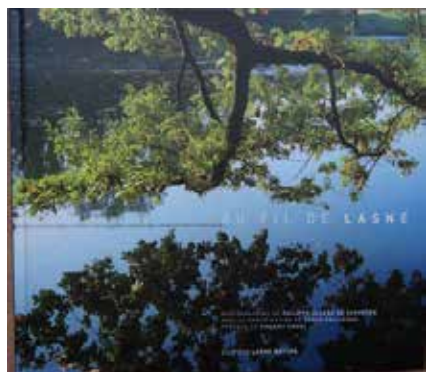
La boutique de Lasne Nature

Nos publications

Le livre de 112 pages «Au fil de Lasne» est un reportage photographique de Philippe Ullens de Schooten et Paolo Pellizzari, préface de Vincent Engel.

«AU FIL DE LASNE»

Prix : 24 € + frais d'expédition de 12,60 €.



Nos topoguides

Nos topo-guides, nos cartes sont les compagnons indispensables de vos promenades... et quel beau cadeau à offrir aux amis.



Topoguide n° 1
«12 Promenades à Lasne»

Topoguide n° 2
«15 Nouvelles promenades»

Topoguide n° 3
«10+3 Balades inédites à Lasne»

Prix de chaque topo-guide : 12 € + frais d'expédition de 7,56 €.
Pour l'envoi de 2 ou 3 topo-guides, les frais d'expédition sont de 12,60 €.



Nos cartes

Carte IGN au 1/15000
«200 + 40 km de promenades à Lasne et le sud» édition 2024

Prix : 12,00 € + frais d'expédition de 5,04 €.

Carte des chemins et sentiers de Lasne

Carte reprenant tous les noms des chemins et sentiers de Lasne, avec index.
Prix copie en noir et blanc : 12 € + frais d'expédition : 7,56 €.



Nos nichoirs

Les nichoirs sont en bois de sapin non peint.

Nichoir pour passereaux du genre Mé-sange : 15 € à enlever au siège de Lasne Nature.

Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be



Nos tours de cou

Multifonction, ultra stretch, fabriqué en Europe, Oeko-Tex.
Prix : 15 € + frais d'expédition de 5,04 €.

PROMOTION à 10 €



Nos semences

Les semences sont récoltées dans les jardins de Lasne.

Sachets de semences

le sachet : 2 € / par 3 : 5 € / par 7 : 12 € + frais d'expédition : 5,04 €.

Renseignements concernant les semences : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Tous les versements concernant notre boutique sont à effectuer préalablement au compte

BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature à 1380 Lasne

Vous souhaitez donner un peu de votre temps pour une bonne cause, Lasne Nature peut être une solution.

Nous abordons différentes thématiques, telles que la biodiversité, l'urbanisme, les sentiers, la mobilité, l'éducation...

Mais nous assurons aussi un secrétariat, de la comptabilité, de l'édition, de la distribution de bulletins...

Intéressé.e ?

Contactez-nous sur :

secretariat@lasne-nature.be

Bienvenue à tous.



Agenda

Septembre 2026

	La gestion de nos réserves naturelles est organisée en fonction des besoins du moment info 0475/490965 ou JLPARMENTIER@lasne-nature.be
Dimanche 13	Marché des artisans & Producteurs locaux à Maransart : de 10 h à 16 h rue de Colinet à Maransart. Lasne Nature sera présente.
Dimanche 20	Inauguration de l'observatoire : RDV à 10 h à la rue à la Croix (côté rue de l'Abbaye). Voir page 9.
Jeudi 24	Réunion mensuelle de Lasne Nature au Centre Sportif et Culturel de Maransart (salle des Hauts de Maransart), à 20 h.

Octobre 2026

	La gestion de nos réserves naturelles est organisée en fonction des besoins du moment info 0475/490965 ou JLPARMENTIER@lasne-nature.be
Vendredi 2 au dimanche 4	Les Jardins d'Aywiers : chaque jour de 10 à 18 h. Lasne Nature sera présente. Info sur https://www.aywiers.be/accueil
Dimanche 11	Promenade Découverte Nature (+/- 5 km) : Inscription obligatoire - Départ à 9h30. Gratuit pour les membres de Lasne Nature, 2 € pour les non-membres. Informations et inscription : marie@bronchart.be
Dimanche 18	Fête de la Pomme à Céroux de 10h à 17h. Lasne Nature sera présente.
Jeudi 29	Réunion mensuelle de Lasne Nature au Centre Sportif et Culturel de Maransart (salle des Hauts de Maransart), à 20 h.

Novembre 2026

	La gestion de nos réserves naturelles est organisée en fonction des besoins du moment info 0475/490965 ou JLPARMENTIER@lasne-nature.be
Dimanche 1	Marche (+/- 8 km) : Départ à 10 h à partir de l'Eglise de Couture à 1380 Lasne. Gratuit pour les membres de Lasne Nature, 2 € pour les non-membres.
Jeudi 26	Réunion mensuelle de Lasne Nature au Centre Sportif et Culturel de Maransart (salle des Hauts de Maransart), à 20 h.
Dimanche 29	Marche (+/- 8 km) : Départ à 10 h à partir du Centre Spotif de Lasne, route d'Ohain à 1380 Lasne. Gratuit pour les membres de Lasne Nature, 2 € pour les non-membres.

Votre cotisation (15 € minimum par an) nous est indispensable afin de nous permettre de poursuivre notre travail et d'éditer régulièrement ce bulletin.

Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte
BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature.

Merci pour votre soutien.

Envie d'en savoir plus sur nos événements à venir ?

Communiquez-nous votre adresse e-mail pour recevoir les invitations aux activités qui ne paraissent pas dans le bulletin. A noter que si le nombre de places est limité, priorité sera donnée aux membres.

evenements@lasne-nature.be

Qui sommes-nous ?

Fondée en 1990, l'asbl Lasne Nature a pour objet la défense et la protection de l'environnement, de la nature et de la qualité de la vie à Lasne et dans ses environs immédiats.

Les membres de Lasne Nature viennent de tous les horizons politiques et philosophiques.

L'association n'est pas et refuse d'être une formation politique, elle ne dépend et n'a de compte à rendre à aucun parti ou groupement.

Sa richesse réside dans la diversité d'opinion de ses membres.



La nature dans nos réserves de septembre à novembre

Toutes les photos illustrant cette rubrique ont été prises dans nos Réserves naturelles du Bois de l'Épine ou du Ru Milhous en septembre, octobre et novembre.



Callitriche des marais (*Callitriche palustris*)

Le callitriche des marais est une plante oxygénante originaire d'Europe qui vit dans l'eau des mares ou des rivières. Cette plante immergée dont le feuillage est persistant, présente un dimorphisme foliaire marqué. Les feuilles immergées sont fines et linéaires, tandis que les feuilles en surface se regroupent pour former de petites rosettes en forme d'étoiles d'un vert tendre éclatant.

Elles sont d'excellentes plantes oxygénantes, et donc très utiles pour la vie des petits poissons et des larves aquatiques comme celles des libellules. Elles s'enracinent dans le fond du bassin dans 5 à 50 cm d'eau.

Elle constitue une excellente frayère pour les petits poissons. Une floraison printanière intervient de manière discrète sous forme de fleurs dorées, minuscules comme des petites gouttes d'or, apparaissant à l'aisselle des feuilles ! Elle est bien présente dans notre Réserve du Ru Milhous.

Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*)



La Grenouille rieuse est souvent confondue avec la Grenouille verte (*Pelophylax kl. esculentus*) dont elle se différencie par des sacs vocaux gris foncés, alors que ceux de la grenouille verte sont bien plus clairs, presque blancs.

Il s'agit d'une espèce de grande taille, surtout les

femelles généralement plus grandes que les mâles.

L'aspect de la grenouille rieuse est très variable : Le dos est lisse ou assez pustuleux, avec deux replis latéro-dorsaux distincts. Une ligne médio-dorsale claire peut être présente. La face supérieure est en général de couleur brun olive, parfois brunâtre ou jaunâtre, très rarement vert d'herbe. Des taches brunes ou vertes, aux formes régulières, parsèment souvent le dos.

La Grenouille rieuse est largement répandue de l'Europe, au Moyen-Orient jusqu'en Chine. En Europe, sa répartition s'est longtemps limitée à l'est et au nord du Rhin, mais à partir des années 70, elle s'est progressivement et massivement répandue en Europe de l'Ouest, soit de manière naturelle (c'est une espèce invasive qui tend à coloniser de nouveaux territoires), soit, et surtout, par introduction volontaire par l'homme.

Cet animal a un mode de vie très aquatique et, contrairement

à la Grenouille rousse, ne s'éloigne que peu de l'eau.

La grenouille rieuse hiberne durant la saison froide. L'hivernage se fait en général dans l'eau, dans des sections calmes de rivières, des bras morts, lacs et étangs. Les grenouilles s'enfouissent dans le substrat du fond ou dans les berges. Elle est active de mars à septembre-octobre ou novembre. Elle chante bruyamment du printemps à l'automne, avec parfois une pause en août.

L'accouplement et la ponte ont lieu en mai-juin. Les dominants établissent des territoires couvrant plusieurs mètres carrés qu'ils défendent en chantant tout en flottant les jambes étendues à la surface de l'eau. Une femelle adulte pond de 5 000 à 10 000 œufs par an. Les œufs sont déposés en amas flottant à la surface de l'eau.

La maturité sexuelle se situe à deux ans pour les mâles et trois ans chez les femelles. La longévité de cette grenouille est au maximum dans la nature, de 11 ans.

Elle est bien présente dans notre Réserve du Ru Milhous où elle profite abondamment des nombreux plans d'eau.

Pisaure admirable (*Pisaura mirabilis*)



Cette araignée a une taille de 10 à 13 mm pour le mâle, 11 à 15 mm pour la femelle.

La coloration générale varie du gris au brun. Le céphalothorax comporte une large bande longitudinale sombre avec au milieu une ligne blanche ou jaune terminée vers l'avant par une touffe de poils. Une trainée claire très nette part des yeux latéraux vers l'arrière.

L'abdomen est de couleur très variable et plus claire sur les côtés, et est allongé et effilé vers l'arrière.

On la rencontre dans la végétation basse, de mai à juillet, dans toute l'Europe.

Cette araignée ne tisse pas de toile pour capturer ses proies mais se nourrit en les chassant dans les herbes basses.

Avant l'accouplement, le mâle offre à la femelle une proie emballée dans de la soie, ce qui lui évite de servir lui-même de repas. Il se présente à la femelle en redressant l'avant de son corps, les pattes antérieures écartées comme celles d'un crabe en position de défense. Il présente alors son offrande à la femelle qui habituellement montre rapidement son intérêt, goute la friandise et laisse alors le mâle approcher.

Pourquoi cette appellation de pisaure admirable ? Il semble qu'elle ait suscité l'admiration par les soins que la femelle apporte à sa ponte. En effet, en été, on voit les femelles qui transportent leurs œufs dans un cocon de soie parfaitement sphérique. Peu avant l'éclosion, la pisaure dépose ce cocon dans une toile en forme de dôme dans la végétation où aura lieu l'éclosion. Cette toile est une sorte de nurserie, le terme anglais qui désigne cette araignée est « nursery web spider ».

On la rencontre d'avril à septembre dans nos 2 Réserves : Bois de l'Épine et Ru Milhous.

Thierry Rolin